

# La réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

Proposition de Hervé Morel, Villeurbanne, Fédération du Rhône le 17 novembre 2009.

<http://hmorel.ampereforge.org/mon-blog>

Contribution au Chapitre 4 « Education » et en particulier au sous-chapitre « 4-2 Enseignement supérieur » et « 4-3 Recherche et innovation » et de façon très partielle au sous-chapitre « 4-4 Formation ».

Cette contribution<sup>1</sup> fait l'hypothèse d'un budget fixe voire en légère augmentation: la France est trop endettée pour prétendre mieux (doubler ou tripler le budget). Cela est compatible avec le texte proposé pour le congrès d'Arras.

Par ailleurs, il est difficile voire illusoire de vouloir séparer enseignement supérieur et recherche.

## Cette contribution est rédigée en 3 parties

Analyse de la situation.....	1
Propositions à moyens et longs termes.....	5
Propositions à court terme (élections régionales).....	7

## Analyse de la situation.

### *Alignement sur le modèle anglo-saxon*

Cet alignement est aujourd'hui un mouvement de fond présent à peu près partout dans le monde. C'est même devenu officiel en France avec la référence explicite au classement de Shanghai<sup>2</sup> dans la loi LRU<sup>3</sup> publiée en août 2007.

Est-ce une bonne chose ou bien est-ce néfaste pour notre société ?

L'Université unique et indivisible: universitas<sup>4</sup>, est-elle un meilleur modèle ?

Le classement de Shanghai s'il est très critiquable, met en évidence la suprématie des universités anglo-saxonne ou construite sur le même type. Il faut toutefois bien reconnaître que les universités les mieux classées sont réellement de très bonnes universités, avec tout ce qui va bien pour une très bonne formation: condition de travail des étudiants, qualité de l'enseignement, qualité de la recherche, avec des universités de statuts publics ou privés.

Oui mais, « l'université c'est le savoir, son enseignement, sa diffusion, et l'acquisition de nouvelles

---

1 Ce document a été rédigé avec OpenOffice sur un pc sous linux, logiciel gratuit et open-source pour un monde plus durable.

2 Shanghai Ranking, <http://www.arwu.org> . Academic Ranking of World Universities (ARWU) est communément appelé **classement de Shanghai**

3 La loi no 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU ou loi Péresse), initialement intitulée loi portant organisation de la nouvelle université et communément appelée loi d'autonomie des universités, [Wikipédia, mot clef LRU](#).

4 François Bayrou, « abus de pouvoir » - Plon, p. 80

connaissances; cela ne devrait donc pas se marchander et la concurrence ne devrait pas exister ». Ces derniers propos, s'ils reflètent bien un discours récurrent, sont bien naïfs. La compétition existe à tous les niveaux dans l'Université. La concurrence est établie par les étudiants qui choisissent une université ou une école d'ingénieur pour faire leurs études et les entreprises confirment cette concurrence par l'embauche des diplômés. Les enseignants-chercheurs et chercheurs sont aussi en concurrence notamment pour les publications, l'un des éléments décisifs de leur évaluation, où ils doivent prouver que leur contribution est originale, c'est-à-dire que **personne au monde** ne l'a déjà proposée !

Donc, c'est comme pour l'économie: la mondialisation, c'est pas nous qui avons choisi. La compétition nous est imposée. En revanche, nous pouvons choisir le niveau de solidarité que nous nous appliquons et les règles « sociales » qui doivent s'appliquer à nos universités pour contribuer à réduire les inégalités.

Je préfère parler de saine stimulation entre les universités<sup>5</sup> qui sont de toute façon déjà en concurrence, même en France, par le choix des étudiants et des entreprises. L'enjeu est de savoir s'il est bon, pour la Société que nous désirons, de poursuivre dans cette voie. Un étudiant choisi consciemment ou inconsciemment de faire des études supérieures, pour avoir une carrière plus valorisante par rapport aux autres ... Ainsi, l'étudiant met des atouts en sa faveur, des diplômes, pour que la concurrence lui soit favorable.

L'un des arguments contre cette forme de compétition est que « c'est l'argent qui va tout piloter dans les universités et la mentalité des diplômés sera déplorable ».

Les grandes universités américaines ont prouvée le contraire. C'est notamment à l'Université de Berkeley qu'est née une contestation politique contre la guerre du Vietnam, et plus généralement un mouvement contestataire en 1964 dans le même esprit que le festival de Woodstock en 1969. Harvard forme notamment des femmes et des hommes de lettres très célèbres, des avocats très rebelles qui ont empoisonné l'administration américaine dans de nombreuses affaires célèbres. Harvard est aussi la plus prestigieuse université dans les sciences. Stanford, Berkeley et le MIT sont des soutiens efficaces aux logiciels libres (Open Source) au grand désespoir de Microsoft !

Tout ceci me conduit à penser que ce modèle est plutôt bon sur le fond. Toutefois et contrairement à ce que pense le gouvernement, il ne faut pas s'attendre à des évolutions positives avant de nombreuses années, car la stimulation ne fonctionne que si les principaux acteurs l'acceptent et l'encouragent. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Dans la vague de grèves de l'automne 2008 et l'hiver 2009, les dernières universités en grève luttaient contre la loi LRU. C'était de mon point de vue un mauvais objectif.

Pour la loi LRU, la principale idée positive à mettre en valeur est **l'autonomie des universités**. L'autonomie des universités, c'est appliquer le principe démocratique de la subsidiarité<sup>6</sup> qui est contraire à l'esprit Jacobin, centralisateur, qui gouverne l'État français depuis la révolution. Toute réforme doit s'appliquer à tous. C'est bien pour des domaines fondamentaux comme la justice, les services sociaux, la santé ... et pour l'éducation jusqu'à un certain niveau d'étude comme le bac.

Pendant que la France en un siècle ne réformait rien ou presque, les grandes universités américaines ont réalisées des réformes pédagogiques fondamentales. Par exemple, l'étudiant est très libre des ces

---

5 dans lesquelles nous devons aussi inclure les écoles d'ingénieurs qui représente une spécificité très française

6 voir Wikipédia: [mot clef subsidiarité](#).

choix pédagogiques et en contre-partie, il a un tuteur qui l'aide pour faire ces choix. Pendant le même temps les universités françaises sont restées très scolaires ! Évidemment, toutes les universités américaines n'ont pas fait les mêmes choix pédagogiques. C'est normal car elles sont autonomes ! La stimulation entre-elles a conduit à ce que les bonnes pratiques se propagent. Par exemple, l'université d'Harvard, a lancé le conseil doctoral: tout étudiant en doctorat n'ayant pas nécessairement la chance de « tomber » sur un directeur de thèse excellent, doit chaque année présenter ces travaux devant un panel d'enseignants de l'université, non nécessairement spécialistes de son sujet. Cette pratique permet de stimuler les étudiants, indépendamment de leur directeur. Il est probable qu'une telle mesure déplaise à certains enseignants-chercheurs en France car « je ne veux pas qu'on touche à **mon étudiant** ». Comme le monde change sans cesse, il normal de changer sans cesse la pédagogie, la recherche ... à l'initiative des universités. La France a montré avec sa structuration Jacobienne de l'Université qu'elle a été incapable de se réformer en profondeur.

### ***Est-ce que cela va marcher en France: non !***

Harvard avec 35 milliards de dollars de patrimoine<sup>7</sup> dispose d'environ 560 millions de dollars de revenus financiers annuels. Ce qui lui confère une réelle autonomie (1/3 de son budget). Si l'État français consacrait 5 % de son budget<sup>8</sup> à doter les universités françaises au même niveau il faudrait environ deux siècles pour atteindre cet équilibre.

Le modèle anglo-saxon ne s'appliquera donc pas de si tôt en France ! L'autonomie des universités ne peut être qu'un objectif lointain.

Il y a quelques années, le mouvement Sauvons La Recherche, SLR, est né. Il en a résulté des États Généraux et puis finalement peu de chose. Toutefois, les débats étaient intéressants et tous faisant le constat d'une nécessaire réforme de fond.

### ***Quelles ont été les réformes engagées ?***

Les nouvelles lois et évolutions majeures sont :

- La loi LRU (l'autonomie des universités),
- Le statut de l'enseignant-chercheur,
- La création de l'ANR (le financement par projet),
- La création de l'AERES.

#### **La loi LRU**

L'autonomie des universités, en défendant à tous les niveaux le principe de subsidiarité, je ne peux y être que favorable. Les effets positifs seront sans doute long à percevoir, mais le principe est très bon. La principale raison pour défendre ce principe est la nécessaire et continue évolution de l'université. C'est ce qu'ont su faire de nombreuses universités (prestigieuses). C'est ce que n'a pas su faire l'Université Française. L'évolution sera stimulée par l'autonomie.

#### **Le statut de l'enseignant-chercheur**

Aujourd'hui il est unique: mêmes droits et mêmes devoirs !

C'est une utopie. Demander et juger sur les mêmes exigences, un enseignant-chercheur voire un chercheur d'une université d'une grande métropole et un enseignant-chercheur d'un IUT d'une petite ville au fin fond d'une province reculée est une aberration !

Le premier a, à sa disposition, de nombreux atouts pour conduire une recherche de qualité, et le

---

<sup>7</sup> soit environ 1 million de dollars par étudiant

<sup>8</sup> le budget de l'État est d'environ 220 milliard d'euros

second fera au mieux comme il le peut. Pourtant les deux seront jugés principalement sur des critères de recherche. Alors, il ne faut pas s'étonner si l'on retrouve principalement chez les seconds les enseignants-chercheurs dits non-publiants<sup>9</sup> !

Peut-on donner de meilleures chances aux seconds ?

La réponse est non dans la plupart des cas, car un bon laboratoire de recherche exige une concentration de moyens matériels (surtout quand des équipements scientifiques et techniques sont nécessaires) et une concentration de moyens humains, ne serait-ce que pour stimuler les innovations?<sup>10</sup>

Ainsi, il est donc plus raisonnable de proposer un autre statut quand les conditions favorables d'exercice de la recherche ne sont pas remplies ou la motivation n'est plus au rendez-vous.

C'est ce qui s'annonçait avec la modulation de service, prévue dans la réforme du statut d'enseignant-chercheur. Mais compte tenu du manque de moyens de l'enseignement supérieur, beaucoup craignaient à juste titre, que dans la pratique, cela aboutisse à ce que les Présidents d'université soient obligés d'augmenter le nombre d'heures d'enseignement à faire, à salaire égal. Pourtant cette loi, dans sa présentation, se proposait de moduler le service pour réduire le nombre d'heures d'enseignement pour les enseignants-chercheurs actifs en recherche. Les grèves de 2008-2009 en ont eu raison. Il faudra toutefois donner une réponse à plus ou moins long terme en demandant à ceux qui font moins de recherches, de faire plus d'enseignement. Le principe semble bon, voire admis, en dehors de l'épineux problème de rémunération qui vient avec.

### **Le financement de la recherche par projets - création de l'ANR**

L'agence nationale de la recherche – <http://www.agence-nationale-recherche.fr>

Je faisais parti des personnes retissantes à la création de l'ANR, notamment pour le risque de dérive vers une recherche très pilotée et pas toujours dans la bonne direction. Si les mécanismes de l'ANR sont encore perfectibles, les mécanismes de sélection sont transparents et relativement impartiaux, en comparaison de ce qui se fait de par ailleurs. De plus, le financement partenarial<sup>11</sup> a contribué à rapprocher la recherche publique et les entreprises. Enfin, la part des programmes blancs « non thématique » à 50% du budget laisse une grande initiative à la recherche académique.

Le côté moins positif concerne les recherches plus fondamentales, difficiles à faire cadrer dans un projet durant 2 à 4 ans. Il est donc nécessaire de compléter ce financement de la recherche par projets par une amélioration significative de la dotation de base des laboratoires. Cette dotation de base représente souvent moins de 10% du budget d'un laboratoire. Elle sert à payer tous les frais fixes interdits dans le montage de projet: frais d'infrastructure, bureautique pour les permanents, conférences, montage de projet, entretien des manip<sup>12</sup> d'intérêt général ... Cette dotation de base doit être augmentée car par nature la recherche est tout sauf prévisible.

### **AERES**

L'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

<http://www.aeres-evaluation.fr>

---

9 Il s'agit d'une notion précisées par l'AERES: c'est un seuil de nombre de publications par an

10 Il est bien connu que l'un des endroits les plus productifs d'un laboratoire est le coin café voire la cafétéria car justement c'est là que les discussions les plus libres et les plus innovantes ont lieu

11 Ce dit souvent des recherches financées par l'ANR, car elles doivent souvent être faites en partenariat entre des laboratoires académiques et des industriels.

12 Nom commun dans le domaine de la recherche désignant une manipulation

Cette autorité, indépendante du gouvernement, a été créée sous la méfiance de nombreux enseignants-chercheurs et chercheurs dont je faisais parti. Si son fonctionnement n'est pas encore rodé, elle a l'avantage que ses pilotes ne sont plus des acteurs de la recherche et ont donc peu de tentation de favoritisme. En particulier, elle instaure des procédures qu'elle veut de plus en plus transparentes, notamment en publiant l'intégralité des procédures et conclusions sur son site, ce qui est très novateur. Mon avis est qu'il faut lui laisser encore un peu de temps **pour évaluer**, cette agence. Je pense même que le bilan aujourd'hui est meilleur dans la plupart des cas que ce qui se passait avant !

### **La rémunération des enseignants-chercheurs et chercheurs.**

Aujourd'hui, elle est environ 30% inférieure à ce qui se pratique en Grande Bretagne ou en Allemagne. Les carrières ne sont plus attractives et il devient de plus en plus difficile de motiver les meilleurs éléments pour faire une carrière universitaire; le salaire n'est certainement pas le caractère attractif. Pour répondre à ce problème, le gouvernement propose des Primes d'Excellence Scientifique, PES, des Chaires qui ne s'adresseront qu'à un petit nombre et posent plus de problème qu'elles n'en résolvent.

## **Propositions à moyens et longs termes**

### ***Le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche.***

La France consacre environ 380 € par habitant et par an à l'enseignement supérieur et à la recherche, soit à peu près autant que les autres pays européens comme l'Allemagne. Toutefois, la qualité de l'enseignement et de la recherche en France est assez pauvre. Si l'on compare de façon brute le coût d'un diplômé en master dans une université française à celui dans une école d'ingénieur, on trouve, de façon assez surprenante, des valeurs comparables. Toutefois la qualité de l'enseignement est bien meilleure dans une école d'ingénieurs !

Cela résulte principalement du postulat, à ma connaissance unique en Europe, que l'accès à l'université est un droit pour les détenteurs du baccalauréat. En conséquence, la sélection se fait principalement dans les premières années de l'université ce qui plombe le coût de revient de l'étudiant diplômé.

### **La sélection !**

Une vraie solution est donc de considérer, comme la plupart des pays européens, que la sélection à l'entrée de l'université est nécessaire, notamment pour réguler les recrutements en fonction des étudiants diplômés et **embauchés**, ce que l'on désigne plus communément par débouchés.

Aujourd'hui, trop souvent l'on rencontre des diplômés sans emploi et des industriels qui recherchent désespérément des spécialistes dans un domaine précis !

Naturellement, la sélection ne pourra se mettre en place que de façon progressive. Un peu de sélection, aboutira à moins d'étudiants donc moins d'enseignants-chercheurs. Cela constituera à terme une économie significative sur le budget de l'enseignement supérieur et la recherche. Cette économie, s'ajoutant à une augmentation du budget afin de mieux préparer l'avenir, permettra,

- Une augmentation des salaires des enseignants-chercheurs et chercheurs,
- Un meilleur accueil des étudiants (taux d'encadrement, qualité des locaux ...),
- Un meilleur financement pour la formation continue.

Le dernier point étant une compensation nécessaire pour les candidats malheureux qui n'auraient pas été sélectionnés à l'entrée de l'université. Ces derniers mériteraient que l'état prenne en charge leur formation tout au long de la vie, par exemple lors de période de chômage.

Ce dernier point est très important. Tout enseignant ayant eu l'occasion de faire de la formation continue, a pu se rendre compte de la motivation exemplaire des « auditeurs » par exemple lors de cours du soir, alors que les conditions sont difficiles pour les « auditeurs » et les enseignants. Cette motivation n'est, en revanche, pas vraiment au rendez-vous dans le cadre de la formation initiale<sup>13</sup> !

Cela sous-entend de changer complètement les règles du jeu à l'université, car aujourd'hui, l'intérêt financier des universités est d'avoir beaucoup d'étudiants, mais pas nécessairement la réussite de leurs étudiants.

## ***Le pilotage de la recherche***

Piloter la recherche est le rêve de tous les gouvernements.

Réveillez-vous il s'agit d'une utopie !

Peut-être est-ce parce qu'un gouvernement ne dure jamais suffisamment longtemps pour s'en rendre compte. En revanche le pilotage de la recherche dans les grandes universités américaines est parfois une réussite, notamment parce qu'elles donnent une autonomie réelle et assez longue aux universitaires pour réussir leur recherche, avec des moyens en conséquence.

Toutefois le pilotage pour l'investissement dans des équipements pour la recherche de grande ampleur est beaucoup plus crédible.

Si le pilotage est donnée aux universités, ne risque t-on pas de retrouver une concurrence néfaste ?

C'est déjà fait ! Comme l'essentiel des universités en France n'ont pas de pratique de réelle politique de recherche, la tendance est trop facilement de refaire ce qui est à la mode. Conclusion, beaucoup d'universités font la même chose.

Prétendument pour des raisons de pilotage de la recherche, les organismes de recherches et notamment le CNRS, ont été presque tous réformés. Cela a toutefois conduit à un affaiblissement de ces organismes qui n'ont plus le rôle de régulation nationale pour éviter que les mêmes recherches se fassent à plusieurs endroits en France.

« La France est une grande région de l'Europe, comparable en PIB à la Californie, trop petite pour se disperser » disait un ancien directeur du CNRS avant de se faire limoger. La France est trop petite pour se permettre des investissements en recherches technologiques en concurrence sur plusieurs sites en France. Les universités américaines ont su diversifier, se compléter, notamment à l'échelle d'un état comme la Californie.

C'est donc sans doute à un organisme de recherche national (le CNRS ?) que revient le rôle d'encourager la diversification des recherches et la spécialisation sur des points forts au niveau local. Ce rôle pourrait jouer notamment sur la mise en réseau des compétences et la mutualisation des moyens qui eux sont forcément localisés dans une université.

Il ne faut toutefois pas oublier que la réussite en recherche passe le plus souvent par une grande autonomie au niveau du chercheur.

---

13 La formation initiale est en opposition avec la formation continue, celle qui est donnée à l'université dans le cycle normal des études.

## **Propositions concrètes**

Outre la grande réforme de la mise en œuvre de la sélection à l'entrée de l'université, je propose plusieurs points.

- L'AERES devrait être chargée de publier des statistiques de publications internationales par chercheur en France pour chaque spécialité scientifique<sup>14</sup>. En effet un bon enseignant-chercheur ou chercheur ne publie autant qu'il soit en « robotique », en « cryptologie » en « oncologie » ou en « sociologie des usages ». Cette base permettrait de pondérer les performances de chacun par rapport à la moyenne de sa spécialité en France.
- Un doublement des dotations de base est nécessaire<sup>15</sup>.
- Il faut mettre en œuvre un système de « primes » aux universités innovantes en matière pédagogique et de recherche, c'est-à-dire pour les universités qui se fixent des objectifs originaux et novateurs, non-encore couverts (En France).
- Il faut simplifier réellement les tâches administratives en expérimentant, par exemple, le passage pour les universités qui le demandent à la comptabilité avec vérification a posteriori<sup>16</sup>

## **Propositions à court terme (élections régionales)**

Le rôle d'une région est assez limitée pour les propositions précédentes, toutefois je propose

- Un fort renforcement du logement étudiant qui constitue aujourd'hui une réelle discrimination pour les milieux peu favorisés. C'est aussi un investissement pour l'avenir.
- Le contrôle a posteriori des projets de recherches financés par la région, afin de savoir comment a été utilisé l'argent et de mieux choisir les nouveaux lauréats.
- De mettre en œuvre les moyens de suivi et de publier les statistiques de réussite aux examens, d'embauche CDD et CDI, par filière universitaire.

---

14 La granularité pourrait être de l'ordre d'une centaine d'enseignants-chercheurs et chercheurs.

15 Cela ne représenterait en fait qu'une augmentation très raisonnable de l'ordre de quelques pour-cents du budget.

16 En contrepartie, les comptes devront être public, c'est-à-dire publié sur internet et visible par tous.